



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSIION DU DROIT
D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE INTITULE
"CONCERT DE CYLSEE" PAR L'ASSOCIATION
L'ESPIRALA DANS LA SALLE DES
ACADEMICIENS DE COEUR DE VILLE LE
SAMEDI 17 MAI 2025 A 16H**

**DÉCISION N° DM-25-028
EN DATE DU 28 JANVIER 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public,

CONSIDÉRANT la proposition de spectacle de l'association L'Espirala, représentée par Monsieur François-Marie Pons, en sa qualité de Président, dont le siège social est situé 54 rue Sedaine – 75011 PARIS, le samedi 17 mai 2025 à 16h dans la salle des Académiciens située à Cœur de Ville.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association L'Espirala, représentée par Monsieur François-Marie Pons, en sa qualité de Président, dont le siège social est situé 54 rue Sedaine – 75011 PARIS, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Concert de Cylsée », le samedi 17 mai 2025 à 16h dans la salle des académiciens située à Cœur de Ville, dont le coût est fixé à neuf cent soixante-dix euros (970,00 € T.T.C.) la représentation ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250128-lmc1H12829H1-AR Date de réception en Préfecture : 28/01/2025 Date de Publication : 28/01/2025
--